

Document informatif

L'entrée à l'école

**Informations aux parents sur
la première transition scolaire**



Rencontre d'information virtuelle

Chaque année, le Centre de services scolaire de la Vallée-des-Tisserands (CSSVT) offre une rencontre d'information virtuelle aux parents des futurs élèves qui prendront le chemin de l'école pour la toute première fois.

Animée par Marie-Hélène Gougeon, agente de développement à la première transition et Mélanie Gignac, coordonnatrice aux Services des ressources éducatives, cette rencontre présente les informations générales sur le transport scolaire, le service de garde et traitera des besoins des enfants ainsi que des stratégies d'accompagnement pour l'entrée à la maternelle.

Cette rencontre a lieu au mois de mars de chaque année.

Consultez le site Internet ou suivez la page Facebook du CSSVT pour vous inscrire.



**Centre de services
scolaire de la
Vallée-des-Tisserands**

Québec



Ressources et outils intéressants

Cliquez sur les images pour accéder aux documents



CARREFOUR MONTÉRÉGIE

Mon enfant commence la maternelle :
Comment l'accompagner ?

MAGAZINE NAÎTRE ET GRANDIR

Dossier sur l'entrée
à la maternelle



RESSOURCES DE LA COMMUNAUTÉ



VIDÉO

En route vers l'école,
une journée à la
maternelle



INFO-AUDIO

Signes à observer et
évaluation auditive

DOCUMENT INTERACTIF
Ressources pour se
préparer au transport
scolaire



Communication

Avant l'entrée à l'école de l'enfant, avec qui peut-on communiquer au besoin ?

Vous pouvez communiquer avec la secrétaire de l'école de votre territoire ou la direction (si votre enfant a des besoins particuliers).

Vous aurez aussi l'occasion, si ce n'est pas encore fait, de répondre à un questionnaire à propos de votre enfant dans lequel vous pourrez mentionner ses besoins.



Liste des établissements



Où peut-on trouver de l'information sur l'horaire et les projets de l'école ?

La page Web et la page Facebook de l'école sont d'excellentes sources d'information. Vous trouverez ces informations en cliquant sur la liste des établissements.

Après l'entrée à l'école, quel est le meilleur moyen de communiquer avec l'école ?

Secrétariat : Pour communiquer l'absence de votre enfant, pour poser différentes questions relatives au fonctionnement de l'établissement ou pour signaler une situation particulière concernant votre enfant.

Personnel enseignant : Concernant le fonctionnement de la classe, ou pour avoir des précisions sur l'implication de votre enfant en classe. Pour prendre rendez-vous avec l'enseignant(e), utilisez son courriel ou téléphonez au secrétariat de l'école.

Service de garde : Pour toute information sur le service de garde, communiquez avec la technicienne par courriel ou téléphonez au poste téléphonique associé au service.



Est-ce que le préscolaire 4 ans est offert à tous les enfants ?

Les places sont restreintes et certaines demandes pourraient être refusées. Pour être admissible, l'enfant doit avoir atteint l'âge de 4 ans au 30 septembre de l'année scolaire. La confirmation est envoyée au début juin.

Quelles écoles offrent le programme ? Est-ce qu'un enfant peut le fréquenter même si ce n'est pas son école de quartier ?

Le programme du préscolaire 4 ans n'est pas offert dans toutes les écoles. Le CSSVT compte une vingtaine de groupes répartis dans différentes écoles du territoire. Le parent qui souhaite inscrire son enfant au préscolaire 4 ans doit se présenter à son école de quartier. Si elle n'offre pas le service, l'enfant fréquentera la classe du préscolaire 4 ans dans l'école la plus près de son domicile.

Quelle est la différence entre le préscolaire 4 ans et le programme offert en garderie ou en CPE ?

Les programmes sont similaires, ils ciblent la stimulation du développement global, donnent une place centrale au jeu libre et utilisent une approche respectant le rythme de chaque enfant.

Y a-t-il des éléments spécifiques au préscolaire 4 ans VS 5 ans ?

Le programme est le même qu'au préscolaire 5 ans. Les périodes de sieste y sont toutefois plus longues. Les parents sont invités à participer à des activités variées à l'école (± 8 par année) dans le cadre du *volet parent*. La participation des parents est fortement souhaitable puisque le but est de développer le lien de collaboration école-famille.

Est-ce que le transport est offert ?

Oui, selon les modalités spécifiées dans la Politique de transport scolaire.

Est-ce que nous avons accès au service de garde et à quel coût ?

Les enfants du préscolaire ont accès au service de garde. Le tarif est le même que les autres élèves.

Est-ce que les enfants du préscolaire 4 ans ont accès au camp de jour municipal, l'été entre leur préscolaire 4 ans et 5 ans ?

L'accès au camp de jour peut être limité. Vérifiez auprès de la municipalité.



Quels sont les principaux frais reliés à l'école ?

- Surveillance du dîner ou service de garde (sauf si l'enfant mange à la maison);
- Matériel scolaire (peu élevé au préscolaire);
- Boîte à lunch si l'enfant mange à l'école;
- Prévoir l'achat d'une 2^e paire de souliers (la plupart des écoles demandent des souliers d'intérieur pour la propreté de la classe). Privilégiez l'achat de souliers de course qui seront utilisés en éducation physique et lors d'activités au gymnase.

Comment réduire les coûts ?

Faites les achats de matériel scolaire dès le mois de juillet, pour profiter des rabais et réutilisez le matériel des années précédentes ou de la fratrie.

Rôle du parent de l'enfant du préscolaire

Quelles sont les attentes de l'école envers le parent ?

L'équipe-école souhaite établir un travail de collaboration avec les parents. La communication est centrale. Il est important de communiquer les informations à propos de votre enfant qui permettra à l'équipe de bien l'intégrer, d'assurer sa sécurité et son bien-être :

- Besoins sur le plan du langage, comportement, socio-affectif, moteur, etc. ;
- Stratégies gagnantes et à éviter;
- Conditions de santé;
- Propreté non acquise;
- Changements ou situation familiale difficile.

Ensuite, pour augmenter la motivation et l'engagement de votre enfant à l'école, les parents sont invités à s'impliquer et assurer les suivis (regarder l'agenda, s'intéresser à ce que l'enfant vit, participer aux activités, rencontrer l'enseignant(e) au besoin, etc.)

Est-ce qu'il y a des devoirs au préscolaire ?

Un investissement de temps à la maison peut être demandé pour la réalisation de certains projets (ex. : Trousse de lecture, envoi de matériel, etc.)



Que dois-je faire avant l'entrée à l'école de mon enfant ?

Il est recommandé de :

- Mettre à jour ses vaccins en contactant le CLSC;
- Vérifier sa vue chez un optométriste;
- Procéder aux examens de santé auprès du médecin, au besoin;
- Faire évaluer son audition si vous avez des préoccupations à ce niveau.

Pour soutenir votre enfant dans sa période de transition, référez-vous à l'outil *Mon enfant commence la maternelle* (voir en page 2).

Service de garde

Est-ce que le service de garde est accessible à tous les enfants ?

Oui, tous les enfants peuvent fréquenter le service de garde : préscolaire 4 ans et 5 ans, enfant avec besoins particuliers, etc.

Quel est l'horaire du service de garde ?

L'horaire diffère selon l'école. Tous les services de garde sont ouverts sur l'heure du dîner et le soir après l'école. Certains services de garde offrent aussi le service du matin. Contactez la personne responsable à l'école de votre enfant pour tous les détails.

Quels sont les frais liés à la fréquentation du service de garde ?

La tarification est établie selon le nombre de périodes d'inscription, et non la fréquentation. Ce tarif diffère d'un service de garde à l'autre, selon les heures d'ouverture. Contactez la personne responsable à l'école de votre enfant pour tous les détails.

Il est aussi possible d'utiliser le service de garde de façon sporadique. Cependant, le tarif est plus élevé que celui du statut régulier.

Y a-t-il une date limite pour procéder à l'inscription ?

L'inscription se fait lors de la période d'admission à l'école, en février. Il est possible de s'inscrire en tout temps, mais il est préférable de le faire le plus tôt possible pour s'assurer de réserver sa place.

Y a-t-il un minimum de jours de fréquentation ? Puis-je l'utiliser au besoin ?

Il n'y a pas de limite au nombre de jours de fréquentation. Toutes les combinaisons sont possibles. L'utilisation sporadique est conditionnelle aux places disponibles.

Comment puis-je inscrire mon enfant au service de garde ?

Vous devez contacter la personne responsable du service de garde de l'école, en appelant le secrétariat. Vous devrez remplir une fiche d'inscription.

Quelles sont les activités offertes durant le service de garde ?

Le service de garde ajuste son programme d'activités selon le projet éducatif de l'école. En fin de journée, une récréation et une période de collation est prévue. Une période de devoirs est réservée aux élèves plus vieux.

Comment sont formés les groupes et quel est le ratio éducatrice-enfants ?

Généralement, les groupes sont formés selon l'âge des enfants. Le ratio à respecter est de 17 élèves par éducatrice. Ce ratio peut être réduit au besoin.

Repas (dîner et collation)

Comment se déroule l'heure du dîner ? À quel endroit les enfants mangent-ils ?

Selon les établissements, les élèves peuvent manger à la cafétéria ou directement dans la classe. Dans certaines écoles, les élèves qui fréquentent le service de garde dînent dans les locaux du service de garde avec leur éducatrice.

Il est recommandé de développer l'autonomie de l'enfant et de fournir des contenants qu'il peut ouvrir. Mais n'ayez crainte, les enfants recevront l'aide nécessaire pendant le repas.

Est-ce qu'il y a un micro-ondes à disposition ?

Informez-vous auprès du secrétariat de l'école.

Est-ce que l'école s'assure que mon enfant mange le repas fourni et qu'il n'échange pas de nourriture avec ses camarades ?

Les membres du personnel s'assurent que les enfants mangent bien leur dîner et l'échange de nourriture n'est pas permis.



Quelles sont les attentes de l'école envers les repas/collations à fournir ? Est-ce qu'il y a des aliments interdits ?

Il est recommandé de suivre le guide alimentaire canadien pour offrir un dîner complet et équilibré. Préconisez les collations santé (yogourt, fromage, craquelins, fruits, légumes, etc.) N'oubliez pas d'inclure un bloc réfrigérant dans la boîte à lunch de votre enfant.



Les croustilles, bonbons et chocolats ne sont pas permis.



Pensez à fournir une bouteille d'eau réutilisable à votre enfant.

Combien de collation dois-je fournir ?

Chaque enseignant(e) organise sa classe différemment. Soyez à l'affût des communications de l'école en début d'année pour obtenir ces détails.

Comment l'école gère-t-elle les allergies alimentaires ?

Renseignez-vous auprès de la direction de l'école pour connaître les mesures mises en place. Pour l'ensemble des allergies, une liste des élèves concernées est remise au personnel de l'école en début d'année.

Un endroit précis et connu de tous est désigné en début d'année pour y entreposer les auto-injecteurs d'adrénaline. Aussi, une formation est offerte au personnel afin de savoir comment l'utiliser.

Service de transport scolaire

Quels sont les critères pour avoir accès au transport ?

L'attribution du transport scolaire se fait conformément à la Politique de transport scolaire et la Procédure d'application de la politique du transport scolaire.



Comment puis-je connaître l'horaire du transport ?

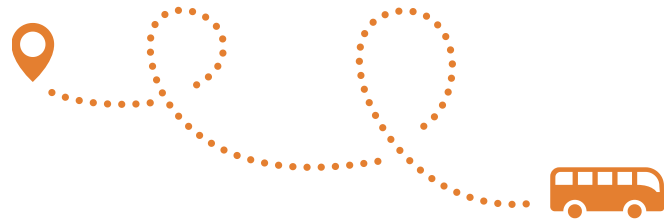
Les informations de transport seront disponibles une semaine avant la rentrée scolaire, sur le portail Mozaik Parent et acheminées par courriel. Nous vous invitons à télécharger l'application mobile Clic école pour recevoir l'information sur les bris de service et les retards d'autobus.

Dois-je accompagner mon enfant à l'autobus et être présent au retour ?







Le parent est responsable de son enfant jusqu'à ce qu'il soit à l'intérieur du véhicule scolaire. Lors du retour à la maison, le parent doit obligatoirement être présent au débarquement.

Est-ce qu'il peut y avoir des adaptations dans l'autobus pour un enfant avec un handicap ?

Oui, communiquez avec les Services du transport scolaire pour vous informer.



Coordonnées des Services du transport scolaire

-  stransport@cssvt.gouv.qc.ca
-  450 225-2788, option 2
-  Jours de classe : 7 h 30 à 12 h et 13 h à 17 h
-  Hors période : 8 h à 12h et 13 h à 16 h
-  www.cssvt.gouv.qc.ca/services-eleves/transport-scolaire
-  Pour un changement d'adresse ou pour modifier votre dossier, communiquez avec l'école.

Équipes-écoles et services

Qui sont les membres de l'équipe-école ?

- La direction et le personnel enseignant
- Le personnel de soutien : concierge, secrétaire et éducateur(trice) spécialisé(e)s, préposé(e) aux élèves handicapés
- Les professionnels (psychoéducateur(trice), orthophoniste et audiologiste, conseiller(ère) pédagogique, ergothérapeute, psychologue) peuvent être présents dans l'école, selon les besoins.

Pour en savoir plus sur les services offerts par les professionnels, référez-vous à l'école.



Quelles sont les particularités des groupes adaptés, les différences avec un groupe régulier ?

Les groupes adaptés ont des ratios moins élevés que les groupes réguliers. Ils sont sous la responsabilité d'un enseignant en adaptation scolaire, assisté du service d'éducation spécialisée, d'un préposé aux élèves handicapés et d'une équipe multidisciplinaire au besoin.

Quelles sont les procédures pour accéder à un groupe adapté ? Y a-t-il des critères ?

La demande pour un groupe adapté est effectuée par la direction de l'école d'inscription. Le dossier de l'enfant sera ensuite étudié par un comité multidisciplinaire afin de déterminer les besoins de l'enfant. Ceux-ci doivent être documentés (évaluation, rapport professionnel) et avoir un impact sur le fonctionnement de l'enfant (nécessite des services, des mesures de soutien, de la réadaptation...etc.). Lors de l'inscription, si l'enfant a eu des évaluations par différents professionnels (orthophoniste, psychologue, neuropsychologue ou autre), il est donc important de remettre des copies de ces évaluations à l'école.

Est-ce que le transport scolaire est offert aux enfants qui fréquentent ce type de groupe ?

Le transport scolaire est offert conformément à la Politique de transport scolaire.

Est-ce que les élèves des groupes adaptés ont accès au service de garde ? Lequel, celui de l'école d'inscription ou de fréquentation ?

Les élèves des groupes adaptés ont accès au service de garde de l'école d'accueil. Ils peuvent également, en début et fin de journée, fréquenter le service de garde de leur école de territoire. Il est alors possible d'y retourner par le transport scolaire.

